

**Département
Des ARDENNES**
=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**
=====

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 juillet 2022
Convocation faite
Le 20 juillet 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

**EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{mes} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUX (représenté par Mme Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à Mme Liliane PASSEFORT), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Jean GUION), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : 2022-07-141 Décision Modificative n° 2 sur le Budget Principal et
Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA
Locations Immobilières afin d'y transcrire les décisions
relatives au projet CIBOX

Vu sa délibération n° 2022-04-085 du 05 avril 2022 approuvant le Budget Primitif de la Communauté pour 2022,

Vu sa délibération n° 2022-06-127 du 16 juin 2022, par laquelle notre Assemblée a approuvé :

- l'implantation d'une unité de production de la société CIBOX sur le site Porcher à Revin,
- ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Infrastructures (VRD, curage, installation) (dont VRD 2 500 000 €)	3 130 875	Fonds Friches (Etat)	3 705 101
Bâtiments	11 484 200	Région Grand-Est	2 000 000
Sous-total travaux	14 615 075	CCARM autofinancement	2 374 974
Frais annexes (maîtrise d'œuvre, études...)	1 465 000	CCARM emprunts couverts par loyers	8 000 000
TOTAL	16 080 075	TOTAL	16 080 075

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget en conséquence,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une Décision Modificative n° 2 sur le Budget Principal ainsi qu'une Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe Locations Immobilières,

Entendu la question de M. WALLENDORFF portant sur la différence entre le loyer et la mensualité d'emprunt, à laquelle le Président répond que le projet repose sur une volonté d'acquérir de CIBOX selon le résultat de l'entreprise,

Entendu M. WALLENDORFF interroger sur l'avis des domaines dont il a été question en Commission de l'Action Economique (CAE) au regard des conditions des aides publiques aux entreprises et le Président accéder favorablement à cette demande et informer de la transmission prochaine de cette donnée,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Abstention : M. WALLENDORFF.

* décide d'approuver la Décision Modification n° 2 sur le budget principal suivante :

Dépenses - Investissement	BP 2022	DM 2022	TOTAL 2022
204182 – Subventions d'équipement versées	84 000,00	-84 000,00	0,00
2138 – Autres constructions	28 000,00	-28 000,00	0,00
2313 - Constructions	12 678 000,00	-12 678 000,00	0,00
261 – Titres de participation	0,00	17 500,00	17 500,00
2041412 – Subventions équipements	0,00	-17 500,00	-17 500,00
	12 790 000,00	-12 790 000,00	0,00

Recettes- Investissement	BP 2022	DM 2022	TOTAL 2022
1321 - Etats et établissements nationaux	3 705 100,00	-3 705 100,00	0,00
1322 - Régions	2 000 000,00	-2 000 000,00	0,00
10222 - FCTVA	2 098 070,00	-2 098 070,00	0,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 748 000,00	-2 748 000,00	0,00
1641 - Emprunts	2 238 830,00	-2 238 830,00	0,00
	12 790 000,00	-12 790 000,00	0,00

- * décide d'opter à la TVA pour ce projet et de constater ainsi l'opération sur le budget annexe « Locations Immobilières »,
- * décide d'approuver la Décision Modification n°1 sur le budget annexe « Locations Immobilières » suivante :

Dépenses- Investissement	BP 2022	DM 2022	TOTAL 2022
2313 - Constructions		12 949 200,00	12 949 200,00
2315 - Installations techniques		3 130 875,00	3 130 875,00
	0,00	16 080 075,00	16 080 075,00

Recettes- Investissement	BP 2022	DM 2022	TOTAL 2022
1321 - Etats et établissements nationaux		3 705 100,00	3 705 100,00
1322 - Régions		2 000 000,00	2 000 000,00
1641 - Emprunts		10 374 975,00	10 374 975,00
	16 080 075,00	16 080 075,00	16 080 075,00

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

